

SEANCE DU MERCREDI 12 AOUT 2015

(convocation du 04/08/2015)

L'an deux mil quinze, le mercredi douze août à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, FREMOND Hervé, GABRIELLE Jean-Pierre, LEROUX Jacques, BRIENS Dominique, OUITRE Florian, MARIE Marcel, MMES GAMBILLON Marie-Claire, HAREL Anne, JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. HAMCHIN Thierry, FERREY Jean-François, DUREL Sébastien, MME HERMAN Marie-Laure

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE

Ordre du jour de la séance

1. *Construction mairie – salle de convivialité et atelier municipal : état des dépenses, aménagement placards*
2. *Aménagement extérieur : parking – paysagé*
3. *Prêt à taux zéro pour le préfinancement du fonds de compensation à la TVA*
4. *Ouverture ligne de trésorerie*
5. *Carte communale*
6. *Fusion des communautés de communes*
7. *Fusion des communes*
8. *Proposition d'achat du terrain jouxtant le parking face à la boulangerie*
9. *Réflexion sur le recrutement d'une femme de ménage*
10. *Urbanisme – compétences communautaires*
11. *Informations diverses*

CONSTRUCTION MAIRIE – SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL

Le conseil municipal visite les bâtiments afin de constater l'avancement des travaux.

Le conseil municipal décide de faire la demande auprès de l'entreprise LEPRETRE afin de faire des placards dans l'office de la salle de convivialité.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise de nettoyage « JAMARD » pour remettre les locaux propres pour la fin des travaux pour un montant de 180€ pour la salle des fêtes et de 90€ pour la mairie. L'entreprise a établi un devis pour le nettoyage des vitres d'un montant de 192€ H.T. pour la salle de convivialité et la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne avis favorable à ces propositions.

AMENAGEMENT AIRES DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal étudie la proposition du Cabinet VARIANCE pour la 2^{ème} phase et donne avis favorable à sa réalisation pour un coût de :

- Entreprise EUROVIA : 59 015.04€
- Entreprise CEGELEC : 13 095.00€

En ce qui concerne le volet paysagé, un devis est en attente. La décision sera prise à une date ultérieure.

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de contracter auprès de la Caisse des Consignations un prêt à taux zéro dans l'attente du remboursement de la T.V.A. Seuls certains travaux d'investissement inscrits au budget primitif 2015 sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et décide de prendre la délibération comme suit :

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de 88 835€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au maire en date du 28 mars 2014,

Vu les informations données au conseil municipal par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du Prêt : 88 835€

Durée d'amortissement du Prêt : 17 mois

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du Prêt :

- Ligne 1 du Prêt : 50% décembre 2016
- Ligne 2 du Prêt : 50% avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0%

Amortissement : in Fine

Typologie Gissler : 1A

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE :

RELAIS dans l'attente des subventions et du FCTVA

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de GRATOT est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), **un emprunt de 300 000 Euros** dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE 2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 0.89% - Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à : 0.94053%

Les intérêts sont appelés trimestriellement. (Fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 300€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est toujours en attente de l'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de SAINT LO. Il précise au conseil municipal qu'il a adressé une lettre à Madame la Préfète afin de faire avancer le dossier.

En ce qui concerne le schéma d'assainissement, le dossier est prêt. Il reste à fixer la date de l'enquête publique qui sera la même que celle de la carte communale. Cette date ne pourra être fixée qu'après réponse des services de l'ETAT.

FUSION DES COMMUNAUTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la nouvelle Loi, la communauté de communes de SAINT MALO DE LA LANDE a obligation de se regrouper afin d'avoir au minimum 15 000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017.

Madame HAREL et Monsieur le Maire donnent le compte rendu des différentes réunions qui ont eu lieu à la Communauté de Communes de SAINT MALO DE LA LANDE.

Monsieur MICHEL propose de fusionner avec la Communauté de Communes de MONTMARTIN SUR MER.

Madame HAREL et Monsieur le Maire précisent au conseil municipal qu'ils ont rencontré Monsieur LAMY, président de la Communauté du Bocage Coutançais. Ils étaient accompagnés d'autres Maires.

Monsieur le Maire précise que le Préfet donnera le schéma définitif à la date du 31 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de se rapprocher de la CBC.

FUSION DES COMMUNES

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il n'a rien de nouveau à révéler.

Il est dans l'attente d'une réunion avec les élus des autres communes.

Une réunion avec le Sous Préfet et les élus des communes est à envisager.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN JOUXTANT LE PARKING FACE A LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux orthophonistes et un médecin ont demandé la possibilité d'acheter le terrain jouxtant le parking face à la boulangerie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe et précise qu'il souhaite rester propriétaire du lavoir.

REFLEXION SUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir au recrutement d'un agent d'entretien pour le ménage des nouveaux bâtiments communaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, compte tenu de l'ignorance du nombre d'heures à attribuer, de confier à l'entreprise JAMARD l'entretien de la mairie, de la salle de convivialité et des sanitaires publics pour une période de 6 mois. La question sera revue à la fin de cette dite période.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ad'ap)

Monsieur le Maire présente le rapport du Cabinet VARIANCE comprenant le diagnostic et l'évaluation pour les deux églises.

Les travaux à prévoir pour l'Eglise du Hommèel sont évalués à 4 210€ et à 20 532€ pour l'église de GRATOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un accord de principe sur les travaux proposés, sur la réalisation des travaux dans un délai de 3 ans et sur les dérogations à demander.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Madame GAMBILLON précise au conseil municipal que la prochaine réunion du CCAS pour la préparation du repas des Cheveux Blancs est fixée au lundi 24 août à 20h30.

Elle précise que le repas est le dimanche 4 octobre. Madame GAMBILLON est chargée de voir avec le restaurant le Tourne Bride des menus possibles pour les proposer à la réunion de préparation du 24 août.

EAU – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la SAUR les consommations d'eau des 3 dernières années des foyers raccordés à l'assainissement collectif. Ce dernier rapport fait état d'une baisse globale significative de la consommation pouvant se traduire par une consommation d'1m3 pour l'année 2014 pour un foyer de 4 personnes. Une étude approfondie des compteurs d'eau va être demandée à la SAUR.

AMENAGEMENT DE LA SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la notification du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 6 750€.

Vu les modifications, l'entreprise BOSCHE a établi un nouveau devis d'un montant de 22 200€. Les travaux pourront commencer dès que l'assurance de Monsieur GAUDIN en aura donné l'autorisation.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'HOTEL DU NORD

Monsieur AGNES évoque le problème de l'écoulement des eaux du côté de la propriété de Monsieur BERNARD. Celui-ci ayant fait poser un portail, des modifications sont à apporter.

Des travaux de goudronnage s'imposant, le conseil municipal propose de prendre seulement 50% à sa charge.

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise de ramassage des ordures ménagères propose de procéder à l'enlèvement des sacs dans la nuit du dimanche au lundi le long de la rue d'Argouges, compte tenu de la circulation trop importante le jour.